



INTERNATIONAL WEIGHTLIFTING FEDERATION



REGLEMENT

TECHNIQUE

LIGUE FRANCOPHONE DES POIDS ET HALTERES

Association sans but lucratif

Secrétariat : Avenue Nicolas Crutzen, 25 - 4820 Dison - Belgique

☎ + fax : 087/ 76.51.76 ➔ Email : felicetti.ph@skynet.be

[http:// www.lfph.be](http://www.lfph.be)

1 PROGRAMME DES COMPÉTITIONS

1.1 Les deux mouvements

1.1.1 L'IWF reconnaît deux (2) mouvements, lesquels doivent être exécutés dans l'ordre suivant :

- a) L'arraché.
- b) L'épaulé-jeté.

1.1.2 Les deux mouvements doivent être exécutés avec les deux mains.

1.1.3 Un maximum de trois (3) essais est autorisé pour chacun des deux mouvements.

1.2 Participants

1.2.1 En haltérophilie, les compétitions sont organisées pour les hommes et pour les femmes. Les athlètes concourent dans les catégories établies par le règlement en fonction de leur poids corporel.

1.2.2 Dans ses activités, l'IWF reconnaît trois (3) groupes d'âges :

- a) JEUNE – jusqu'à l'âge de 17 ans (17) inclus
- b) JUNIOR – jusqu'à l'âge de vingt (20) ans inclus.
- c) SENIOR -

Note 1 : Toutes ces catégories sont établies en fonction de l'année de naissance de l'athlète.

Note 2 : L'âge minimum pour participer aux championnats du Monde, aux championnats du monde junior, aux championnats du monde Universitaire et toutes autres rencontres internationales pour hommes et femmes, est de quinze (15) ans.

Note 3 : L'âge minimum pour participer aux Jeux Olympiques pour hommes et femmes est de seize (16) ans.

Note 4 : L'âge minimum pour participer aux rencontres jeunes, est de treize (13) ans

1.3 Catégories

1.3.1 Il y a huit (8) catégories de poids corporel pour les seniors et juniors hommes. Toutes compétitions se déroulant selon les règles de l'IWF doit s'effectuer dans les catégories et dans l'ordre suivant :

| | | | | | | | |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|---------------|
| 56,0 kg | 62,0 kg | 69,0 kg | 77,0 kg | 85,0 kg | 94,0 kg | 105,0 kg | + de 105,0 kg |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|---------------|

1.3.2 Il y a sept (7) catégories de poids corporel pour les juniors et seniors femmes. Toutes compétitions se déroulant selon les règles de l'IWF doit s'effectuer dans les catégories et dans l'ordre suivant.

| | | | | | | |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------------|
| 48,0 kg | 53,0 kg | 58,0 kg | 63,0 kg | 69,0 kg | 75,0 kg | + de 75,0 kg |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------------|

1.3.3 Il y a huit catégories pour les jeunes garçons

| | | | | | | | |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| 50,0 kg | 56,0 kg | 62,0 kg | 69,0 kg | 77,0 kg | 85,0 kg | 94,0 kg | + 94,0 kg |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|

Il y a sept catégories pour les jeunes filles

| | | | | | | |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| 44,0 kg | 48,0 kg | 53,0 kg | 58,0 kg | 63,0 kg | 69,0 kg | + 69,0 kg |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|

- 1.3.4** Aux championnats du Monde masculins, championnats continentaux, régionaux et autres Jeux, chaque pays peut inscrire une équipe de huit (8) athlètes plus deux (2) remplaçants répartis dans les différentes catégories avec un maximum de deux (2) athlètes par catégorie. Pour les Jeux Olympiques, il faut se référer à la règle 3.3 des règlements administratifs.
- 1.3.5** Aux championnats du Monde féminins, championnats continentaux, régionaux et autres Jeux, chaque pays peut inscrire une équipe de sept (7) athlètes plus deux (2) remplaçantes réparties dans les différentes catégories avec un maximum de deux (2) athlètes par catégorie. Pour les Jeux Olympiques, il faut se référer à la règle 3.3 des règlements administratifs.
- 1.3.6** Durant n'importe quelle compétition, un athlète ne peut participer que dans une seule catégorie.

2 LES DEUX MOUVEMENTS

2.1 L'arraché

2.1.1 L'haltère est placé horizontalement devant les jambes de l'athlète. Elle est agrippée. mains en pronation et tirée d'un seul mouvement, du plateau jusqu'à l'extension complète des deux bras au-dessus de la tête, tout en fléchissant ou en effectuant une fente avec les jambes.

Durant ce mouvement continu, la barre peut glisser le long des cuisses et des genoux. Aucune autre partie du corps que les pieds, n'est en contact avec le plateau pendant l'exécution du mouvement. La charge qui a été soulevée doit être maintenue dans la position finale sans bouger bras et jambes tendus, les pieds sur la même ligne, jusqu'à ce que l'arbitre donne le signal de replacer la barre sur le plateau. L'athlète se replace à son propre rythme, depuis la fente ou la flexion de jambes et termine avec les pieds sur la même ligne parallèles au tronc et à l'haltère. Les arbitres donnent le signal d'abaisser la barre à « Terre », dès que l'athlète est immobile.

2.2 L'épaulé-jeté

2.2.1 Première partie, l'épaulé :

L'haltère est placé horizontalement devant les jambes de l'athlète. Elle est agrippée, mains en pronation et tirée d'un seul mouvement, du plateau jusqu'aux épaules, tout en fléchissant ou en effectuant une fente avec les jambes.

Durant ce mouvement continu, la barre glisse le long des cuisses et des genoux. L'haltère ne doit pas toucher la poitrine avant la position finale. Elle reste ainsi sur les clavicules ou sur la poitrine au-dessus des mamelons ou encore sur les bras totalement fléchis. Les pieds sont replacés sur la même ligne, les jambes sont tendues avant de d'effectuer le jeté. L'athlète se replace à son propre rythme, et termine, les pieds sur la même ligne, parallèle au tronc et à l'haltère.

2.2.2 Deuxième partie, le jeté :

L'athlète fléchi les jambes puis effectue une extension simultanée des jambes et des bras pour amener la barre à bout de bras, tendus verticalement au-dessus de la tête. Les pieds sont replacés sur la même ligne, bras et jambes tendus, jusqu'au signal des arbitres de replacer l'haltère sur le plateau. Les arbitres donnent le signal de reposer la barre à « Terre » dès que l'athlète est immobile.

REMARQUES IMPORTANTES:

Après l'épaulé et avant le jeté, l'athlète peut ajuster la position de la barre; toutefois, ceci ne doit pas porter à confusion. En aucun cas, il ne s'agit d'accorder un essai supplémentaire de jeté à l'athlète, mais seulement de lui permettre de soit:

- a) retirer ses pouces ou décrocheter, si cette méthode est utilisée;

- b) abaisser la barre afin de la faire reposer sur ses épaules, si celle-ci est placée trop haut, empêche de respirer ou provoque des douleurs;
- c) modifier l'écartement de ses mains.

2.3 Règles générales pour tous les mouvements

- 2.3.1** La technique dite «crochetage» est autorisée. Elle consiste, au moment d'agripper la barre, à recouvrir la dernière phalange du pouce avec les autres doigts de la main.
- 2.3.2** Les arbitres doivent considérer comme «essai» tout mouvement non complété, où la barre atteint la hauteur des genoux.
- 2.3.3** Après le signal des arbitres de replacer l'haltère sur le plateau, l'athlète doit le descendre par devant lui et non le laisser tomber accidentellement ou délibérément. Toutefois, il est permis de le relâcher, dès que la barre a dépassé le niveau de la ceinture.
- 2.3.4** S'il advient qu'un athlète ne peut étendre complètement le coude dû à une malformation anatomique, il doit en aviser les trois (3) arbitres et le jury, avant le début de la compétition.
- 2.3.5** Lorsque l'arraché ou l'épaulé-jeté est effectué en fléchissant les jambes, il est permis à l'athlète de balancer le tronc afin de s'aider à se relever.
- 2.3.6** L'application de graisse, huile, eau, talc ou de tout autre lubrifiant sur les cuisses est formellement interdite. L'athlète ne peut se présenter dans l'aire de compétition avec une substance défendue sur ses cuisses. Tout athlète qui utilise des lubrifiants sera sommé de l'enlever. Pendant le nettoyage, le chronomètre continue de fonctionner.
- 2.3.7** L'utilisation de craie (magnésie) sur les mains, les cuisses, etc, est permise.

2.4 Mouvements et positions incorrects pour tous les levés

- 2.4.1** Tirer en suspension.
- 2.4.2** Toucher le plateau avec toute partie du corps autre que les pieds.
- 2.4.3** Toute extension inégale ou incomplète des bras, à la fin du mouvement.
- 2.4.4** Pause durant l'extension des bras.
- 2.4.5** Terminer par un développé.
- 2.4.6** Flexion et extension des coudes pendant le redressement.
- 2.4.7** Quitter le plateau durant l'exécution du mouvement, c'est-à-dire toucher la surface extérieure du plateau avec n'importe quelle partie du corps.
- 2.4.8** Replacer la barre sur le plateau avant le signal des arbitres.
- 2.4.9** Laisser tomber l'haltère après le signal des arbitres.
- 2.4.10** Ne pas terminer le mouvement les pieds et l'haltère alignés, parallèles à la ligne du tronc.
- 2.4.11** Ne pas replacer l'haltère au complet sur le plateau, C'est-à-dire que tout l'haltère doit d'abord toucher le plateau avant de rouler vers l'extérieur.

2.5 Mouvements incorrects à l'arraché

- 2.5.1** Pause pendant l'exécution du mouvement.

2.5.2 Tout contact de la barre avec la tête de l'athlète.

2.6 **Mouvements incorrects à l'épaulé**

2.6.1 Placer la barre sur la poitrine avant la rotation des coudes.

2.6.2 Toucher les cuisses ou les genoux avec les coudes ou les avant-bras.

2.7 **Mouvements incorrects au jeté**

2.7.1 Tout effort apparent pour jeter qui n'est pas complété. Cela inclus le fléchissement du tronc ou des genoux.

2.7.2 Toute oscillation délibérée de l'haltère dans le but d'en profiter pour le jeter. L'athlète et l'haltère doivent être immobiles avant d'exécuter le jeté.

3 **APPAREILS ET DOCUMENTS**

3.1 **L'haltère**

3.1.1 Seules les haltères rencontrant les normes, et agréées par l'IWF, peuvent être utilisés lors des compétitions d'haltérophilie.

3.1.2 L'haltère se compose des éléments suivants:

- A) La barre
- B) Les disques
- C) Les colliers de serrage

3.1.2.1 A) La barre

La barre pour les hommes pèse 20 kg, la barre pour les femmes 15 kg. Elles doivent répondre aux spécifications décrites sur le croquis en annexe.

3.1.2.2 B) Les Disques

Les disques doivent comporter les spécifications suivantes:

- a) poids et couleur :
 - 25,0 kg - rouge
 - 20,0 kg - bleu
 - 15,0 kg - jaune
 - 10,0 kg - vert
 - 5,0 kg - blanc
 - 2,5 kg - rouge
 - 2,0 kg - bleu
 - 1,5 kg - jaune
 - 1,0 kg - vert
 - 0,5 kg - blanc
- b) Le diamètre des plus grands disques doit être de 450 mm, avec une marge de tolérance de +/- 1 mm
- c) Les disques de 450 mm doivent être recouverts de caoutchouc ou de plastique peints des deux cotés avec de la peinture indélébile, ou peints, tout du moins, sur le pourtour.
- d) Les disques de moins de 10 kg peuvent être en métal ou en tout autre matière agréée.
- e) Le poids des disques doit être bien indiqué sur ceux-ci.

3.1.2.3 C) Les colliers de serrage

Afin de sécuriser les disques sur l'haltère, chaque barre doit être équipée de deux colliers pesant chacun 2,5 kg que ce soit pour les hommes ou pour les femmes.

3.1.3 La tolérance requise sur le poids de chaque élément de l'haltère pesant plus de 5 kg doit être entre +0,1% et -0,05%. Sur les éléments pesant 5 kg et moins, la marge de tolérance doit être de + 10 grammes et - 0 gramme.

3.1.4 La barre doit être chargée en plaçant les disques les plus grands à l'intérieur et les plus petits en ordre décroissant de grandeur vers l'extérieur. Ils doivent être disposés de façon à permettre aux arbitres de lire facilement les chiffres indiquant le poids de chaque disque. De plus, les disques doivent être verrouillés sur la barre au moyen des colliers.

3.1.5 Marque sur les barres

Les barres d'haltérophilie doivent avoir une marque de couleur distinctive afin de faciliter leur identification. La marque sur la barre des hommes doit être bleue, tandis qu'elle doit être jaune sur la barre des femmes. Ces couleurs doivent être similaires aux couleurs des disques de 20 kg et de 15 kg.

3.2 Le plateau de compétition

3.2.1 Les compétitions doivent se dérouler sur un plateau conçu à cet effet.

3.2.2 Le plateau doit être carré, plat et mesurer quatre (4) mètres de côté. Lorsque le plancher sur lequel le plateau est installé est d'une couleur semblable ou identique, la bordure extérieure du plateau doit être recouverte d'une ligne d'au moins 150 mm de largeur et de couleur différente.

3.2.3 Le plateau peut être construit de bois, de plastique ou de tout autre matériau solide. Il peut être recouvert d'un recouvrement antidérapant.

3.2.4 Une aire libre de un (1) mètre autour du plateau est obligatoire. Cette aire doit être plate et ne doit comporter aucun obstacle y compris les disques

3.2.5 La hauteur du plateau peut varier de 50 mm à 150 mm.

3.2.6 Si le plateau est au dessus du niveau du sol, un système de retenue, au moins aussi long que la largeur du plateau, doit être fixé de façon satisfaisante et sûre à au moins un (1) mètre de l'avant du plateau.

3.3 Le système d'arbitrage électronique

3.3.1 Les éléments du système

Le système d'arbitrage électronique comprend les éléments suivants :

- a) un boîtier de contrôle pour chacun des trois (3) arbitres de la compétition. Ces boîtiers de contrôle sont munis de deux (2) boutons-poussoirs, un blanc et un rouge et d'un dispositif émettant un signal sonore;
- b) un appareil émettant un signal visuel et sonore « TERRE » est placé sur un support devant le plateau de compétition.
- c) deux (2) appareils ou plus, appelés « lampes de décision » munis de trois (3) ampoules blanches et de (3) ampoules rouges placées disposés horizontalement et qui indiquent les décisions des arbitres aux concurrents et à l'assistance ;
- d) un ou plusieurs panneaux de contrôle munis de trois (3) ampoules blanches et de trois (3) ampoules rouges s'allumant simultanément et instantanément lorsque les arbitres

actionnent les boutons correspondants. Ces panneaux de contrôle, placés sur la table du jury, sont également munis d'un dispositif servant à appeler un ou tous les arbitres à la table du jury.

3.3.2 Fonctionnement du système

3.3.2.1 Au cours de la compétition, dès que les trois (3) arbitres jugent qu'un lever est réussi, ils doivent presser le bouton-poussoir blanc de leur boîtier de contrôle. Immédiatement, l'appareil situé à l'avant du plateau émettra simultanément un signal sonore et visuel « TERRE, avertissant l'athlète de replacer l'haltère sur le plateau. Lorsque le signal visuel et sonore a été émis et que l'athlète ne dépose pas l'haltère sur le plateau, l'arbitre du centre doit dire «TERRE » et signaler avec la main de replacer l'haltère sur le plateau.

3.3.2.2 Lorsque les trois (3) arbitres jugent que l'athlète a commis une faute durant l'exécution du mouvement, ceux-ci doivent donner la décision « essai » en pressant le bouton-poussoir rouge de leur boîtier de contrôle. Immédiatement, l'appareil situé à l'avant du plateau, émettra simultanément un signal sonore et visuel « TERRE », pour avertir l'athlète de replacer l'haltère sur le plateau.

3.3.2.3 Le signal sonore et visuel « terre » est donné dès que deux (2) arbitres ont rendu une décision identique

3.3.2.4 Lorsque l'un des arbitres presse le bouton blanc, qu'un autre presse le bouton rouge et que le troisième n'en presse aucun, ce dernier entendra alors de son boîtier de contrôle un signal intermittent l'avertissant de rendre sa décision. De même, lorsque deux (2) lampes blanches ou deux (2) lampes rouges ont été données par deux (2) des trois (3) arbitres, et que le signal « Terre » a été vu et entendu, le troisième arbitre entendra un signal intermittent lui rappelant de donner sa décision.

3.3.2.5 Trois (3) secondes après que les trois arbitres aient donné leur décision, « les lampes de décision » soit rouges ou blanches, s'allument, indiquant les décisions individuelles des arbitres. Ces lampes restent allumées un minimum de trois secondes.

3.3.2.6 Après le signal sonore et visuel « Terre » et avant que les lampes de décision ne soient allumées, les arbitres ont trois (3) secondes pour modifier leur décision. Par exemple: après avoir réussi son lever, l'athlète laisse tomber l'haltère sans l'accompagner, les arbitres doivent presser le bouton rouge et les « lampes de décision » rouges indiqueront « essai ». S'il est trop tard pour changer la couleur des « lampes de décision », les arbitres doivent lever leur petit drapeau rouge pour indiquer leur changement de décision.

3.3.3 Responsabilité des arbitres

3.3.3.1 Les trois arbitres de la compétition exercent un droit identique de décision sur un essai.

3.3.3.2 Chaque arbitre doit donner le signal « TERRE » en pressant le bouton blanc pour un essai réussi ou le bouton rouge pour un essai manqué, conformément aux règles concernant les mouvements. Aussitôt qu'un des arbitres constate une faute durant l'exécution d'un mouvement, il doit immédiatement presser le bouton-poussoir rouge.

3.3.3.3 Aux compétitions Masters, les arbitres doivent utiliser leur pouvoir discrétionnaire.

3.3.4 Jury de contrôle

Pendant la compétition, les membres du jury peuvent évaluer le travail des arbitres en regardant les panneaux de contrôle placés devant eux. Chacune des décisions des arbitres peut être vérifiée, car les lampes des panneaux s'allument instantanément lorsque les arbitres pressent le bouton-poussoir approprié. Les arbitres qui rendent leur décision trop vite, trop lentement ou qui n'en rendent pas peuvent être identifiés, ce qui permet au jury de prendre des mesures immédiates ou ultérieures.

Lorsque le Président du jury désire appeler un des arbitres à sa table, il peut presser le bouton approprié qui émet un signal sonore à l'arbitre.

3.4 Balances

3.4.1 Aux Championnats du Monde, Jeux Olympiques et autres compétitions internationales d'importance comme le Gala de la Coupe du Monde, Jeux multisports, etc., les balances doivent avoir une capacité de pesée de 200 kg et avoir une précision de 10 grammes minimum.

3.4.2 Aux Championnats du Monde, Jeux Olympiques et autres compétitions internationales d'importance, une balance identique à celle utilisée pour la pesée officielle doit être mise à la disposition des athlètes, près de la salle de pesé, pour qu'ils puissent vérifier leur poids.

3.4.3 Les certificats de conformité des balances ne doivent pas dater de plus d'un an au moment de la compétition.

3.5 Chronomètre

3.5.1 Lors des compétitions officielles de l'IWF, un chronomètre électrique ou électronique doit être utilisé. Ce dispositif précis doit présenter les caractéristiques suivantes :

- a) fonctionner d'une façon continue pendant au moins quinze (15) minutes;
- b) indiquer le temps écoulé au minimum toutes les dix (10) secondes;
- c) émettre automatiquement un signal sonore trente (30) secondes avant la fin du temps alloué à l'athlète.

3.5.2 Le temps écoulé doit être affiché simultanément dans l'aire de compétition et dans l'aire d'échauffement. Un panneau d'affichage face au public, un autre face aux compétiteurs sur le plateau et un troisième dans la salle d'échauffement.

3.6 Autres équipements

3.6.1 Tableau d'essais

Un tableau d'affichage bien visible doit indiquer le nom du concurrent, la charge de l'haltère ainsi que le numéro de l'essai (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}).

L'information sur le tableau d'essais doit être visible pendant toute la durée de la compétition.

3.6.2 Tableau des résultats

Un tableau de résultats sur lequel sont enregistrés et diffusés les résultats de la catégorie qui se déroule, doit être installé en évidence dans la salle de compétition. Ce tableau doit indiquer, durant l'entièreté de la compétition, les informations suivantes :

- le numéro de départ;
- le nom des compétiteurs dans l'ordre du tirage au sort;
- leur poids corporel;
- le code IWF/IOC du pays;
- les trois (3) essais à l'arraché;
- les trois (3) essais à l'épaulé-jeté;
- le total;
- le classement final des athlètes.

3.6.3 Affichage des records

Les records de la catégorie disputée doivent être affichés dans l'aire de compétition.

Note : L'information sur le tableau de records doit être visible pendant toute la durée de la compétition et doit être mise à jour immédiatement lorsqu'un nouveau record est réalisé.

3.6.4 Salle d'échauffement

Une salle d'échauffement, située près de l'aire de compétition, doit être mise à la disposition des concurrents afin que ceux-ci puissent se préparer adéquatement pour leur compétition. Cette salle doit être équipée d'un nombre approprié d'haltères, de plateaux, de magnésie, etc, en fonction du nombre de compétiteurs. De plus, cette salle doit être pourvue de l'équipement suivant :

- un système de haut-parleurs reliés au microphone de l'annonceur;
- un tableau d'affichage indiquant les noms des concurrents de la catégorie disputée, dans l'ordre du tirage au sort, leur poids corporel ainsi que la charge demandée avant qu'ils ne soient appelés au plateau ;
- une table pour le médecin de garde;
- un chronomètre relié à celui de l'aire de compétition;
- un ou plusieurs écrans vidéo permettant de voir l'activité sur le plateau de compétition.

3.6.5 Aux Jeux Olympiques, ainsi qu'à toute autre compétition internationale d'importance telles que: Championnats du Monde, Championnats continentaux et Jeux multisports, les organisateurs doivent s'assurer de la disponibilité de l'équipement suivant :

- balances électroniques précises à 10 grammes
- écran(s) vidéo pour l'assistance ;
- Le système d'information technologique (TIS) de l'IWF ou une technologie sous licence de l'IWF (voir règlement administratif 2.1.4 et 2.1.5)

3.6.6 L'utilisation de tout équipement ou dispositif supplémentaire qui pourrait améliorer le déroulement de la compétition, est recommandé.

3.7 **Documents officiels de la compétition**

3.7.1 Les documents suivants sont essentiels pour le bon déroulement des compétitions :

- a) La liste d'engagement : donne en détail les noms de tous les participants, leur numéro de tirage au sort, date de naissance, meilleure performance, catégorie, groupe, heure de pesée et heure de la compétition.
- b) La liste de pesée : pour chaque catégorie ou groupe, ce formulaire utilisé par le secrétaire de la compétition doit contenir les renseignements suivants :
Le nom des concurrents, leur numéro de tirage au sort, le nom de leur pays et leur poids corporel exact vérifié par les arbitres. La liste est préparée et diffusée aussitôt que possible après la pesée.
- c) La carte des compétiteurs : ce document contient le nom, le numéro de tirage au sort, le code du pays, l'année de naissance, la catégorie de poids et le groupe.
Il est utilisé pour enregistrer la charge demandée pour chaque essai durant la compétition, ainsi que les éventuels changements de barre autorisés par le règlement. L'entraîneur doit signer à côté de toute inscription.
- d) Le formulaire de résultats officiel:
Ce formulaire, écrit à la main ou imprimé d'un ordinateur, est le document officiel attestant des résultats de chaque compétition. Il doit être vérifié en détail et signé par le Secrétaire de Compétition et le Président du Jury.
- e) Le procès verbal des records : ce formulaire est utilisé pour enregistrer tous les nouveaux records établis au cours de la compétition. Il doit contenir toute information pertinente concernant chacun des records spécifiques : date, poids de l'haltère, catégorie, poids corporel, nom de l'athlète, année de naissance, etc. Il doit être signé par les trois arbitres qui ont officié. Appliqué uniquement si la compétition est organisée avec d'autres que l'IWF TIS.

- f) Laissez-passer pour la salle d'échauffement : ces laissez-passer, valides seulement pour la compétition de la catégorie ou le groupe spécifique pour lesquels ils ont été accordés, sont distribués par le Secrétaire de compétition, lors de la pesée, au nombre limité de personnes accompagnant chaque athlète dans les aires d'échauffement ou de compétition. (voir également le point 5.3.14).
- g) Le formulaire final de résultats : ce document distribué aux délégations à la fin des championnats, contient les résultats de toutes les catégories à l'arraché, l'épaulé-jeté et au total. Il contient également un compte rendu complet des points obtenus par les athlètes, les équipes et leur classement final ; les titulaires de médailles, de nouveaux records ainsi que toutes informations utiles.

4 TENUE VESTIMENTAIRE DES CONCURRENTS.

4.1 Costume

4.1.1 Les concurrents doivent porter une tenue propre et conçue de manière à respecter les normes suivantes :

Le maillot d'haltérophilie :

- Peut être d'une ou plusieurs pièces, mais doit recouvrir le tronc de l'athlète ;
- doit être ajusté;
- ne doit pas avoir de col;
- peut-être de n'importe quelle couleur;
- ne doit pas couvrir les coudes;
- ne doit pas couvrir les genoux.

4.1.2 a) le port d'un T-shirt sans col est permis sous le maillot d'haltérophilie. Les manches ne doivent pas couvrir les coudes.

b) un short de type « cuissard cycliste » peut être porté sous ou par-dessus le maillot mais ne doit pas couvrir les genoux.

4.1.3 Un T-shirt et un short ne peuvent remplacer le maillot.

4.1.4 Pour les compétitions, les athlètes participant doivent porter l'uniforme autorisé par leur fédération. Dans ce sens, la cérémonie de remise de médailles est considérée comme une partie de la compétition.

4.1.5 L'athlète peut porter des chaussettes ou des bas, mais ceux-ci ne peuvent monter plus haut que le dessous des genoux et ne peuvent servir à couvrir quelques bandages sur des endroits interdits.

4.2 Chaussures d'haltérophilie

4.2.1 Les athlètes doivent porter des chaussures de sport (appelées chaussures ou bottines d'haltérophilie) afin de protéger leurs pieds et leur donner de la stabilité sur le plateau de compétition.

4.2.2 Les chaussures d'haltérophilie doivent être conçues de façon à ne pas donner un avantage injustifié à l'athlète ou à lui apporter un support autre que ce qui est spécifié au point 4.2.1.

4.2.3 Une sangle sur le cou-de-pied est permise.

4.2.4 La partie de la chaussure recouvrant le talon peut être renforcée.

4.2.5 La hauteur de la chaussure, mesurée à partir du dessus de la semelle, est de 130 mm.

4.2.6 La semelle ne doit jamais dépasser le pourtour de la chaussure de plus de 5 mm.

4.2.7 Les chaussures peuvent être fabriquées de n'importe quel matériau ou combinaison de matériaux.

4.2.8 Aucune épaisseur minimale ou maximale n'est exigée pour la semelle. .

4.2.9 Toutes les formes de chaussures sont permises.

4.3 **Ceinture**

4.3.1 La largeur maximale de la ceinture est de 120 mm.

4.3.2 Aucune ceinture ne peut être portée sous le costume.

4.4 **Bandages, sparadraps et ruban adhésifs**

4.4.1 Les athlètes peuvent porter des bandages, sparadraps et du ruban adhésif aux poignets, genoux, mains. Du sparadrap peut être porté aux doigts et pouces.

4.4.2 Les bandages peuvent être de gaze, de crêpe médical ou de cuir. Les genoux peuvent être recouverts d'un bandage élastique d'une pièce ou d'une genouillère caoutchoutée, permettant pleine liberté de mouvement. Ces dernières ne peuvent être renforcées de quelques manières que ce soit.

4.4.3 La largeur maximale de peau recouverte par les bandages aux poignets est de 100 mm.

4.4.4 La largeur maximale de peau recouverte par les bandages aux genoux est de 300 mm.

4.4.5 Il n'y a aucune limite quant à la longueur des bandages.

4.4.6 L'application de sparadraps ou bandages à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la main est autorisée. Ces sparadraps ou bandages peuvent être attachés au(x) poignet(s) mais non à la barre.

4.4.7 Les sparadraps sont autorisés sur les doigts mais ne peuvent couvrir le bout des doigts.

4.4.8 Afin de protéger la paume des mains, le port de gants spéciaux sans doigts est autorisé, comme des maniques de gymnastique ou des gants de cycliste. Ces gants ne peuvent couvrir que la première phalange des doigts. Lorsque du ruban adhésif est porté sur les doigts, il doit y avoir une séparation visible entre le ruban et le gant.

4.4.9 Aucun bandage (ou produit de remplacement) n'est autorisé sur les parties du corps suivantes :

- a) les coudes;
- b) le tronc;
- c) les cuisses;
- d) Les tibias ;
- e) les bras.

Note: En cas de blessure, le médecin de garde peut appliquer des pansements sur n'importe quelle blessure qui saigne.

4.4.10 Un seul type de bandages peut être porté ou autorisé sur n'importe quelle partie du corps.

4.4.11 Il doit y avoir une séparation visible entre le costume et le(s) bandage(s).

4.5 **Publicité**

4.5.1 Sur chaque vêtement porté par l'athlète, l'IWF autorise le port d'une marque et/ou d'un commanditaire (en accord avec le règlement 1.4). Aux Jeux Olympiques, les règles du COI prévalent.

5 COMPÉTITION

5.1 Inscription

5.1.1 Dans toutes les catégories, durant la compétition, les athlètes peuvent être divisés en deux (2) groupes ou plus par le directeur de compétition et/ou par le secrétaire. La répartition dans ces groupes se fait après vérification des performances d'engagement des athlètes (voir réglementation 4.3.5), en se basant sur la plus récente liste de classement de l'IWF. Lors de la réunion technique des officiels, les membres du jury, les arbitres, les contrôleurs techniques et les médecins de garde sont nommés dans leurs catégories et groupes.

5.2 Tirage au sort

5.2.1 Après vérification des performances d'engagement au congrès technique, un numéro est tiré au sort pour chaque athlète inscrit. Les athlètes conservent ce numéro pour la durée des compétitions.

5.2.2 Le numéro du tirage au sort décide de l'ordre de passage à la pesée, de l'ordre de passage pendant la compétition ainsi que la répartition des athlètes en groupe

5.3 Pesée

5.3.1 La pesée officielle de chaque catégorie de poids dure une (1) heure et a lieu deux (2) heures avant le début de la compétition.

5.3.2 La pesée officielle doit s'effectuer dans une pièce spécialement aménagée à cette fin. Pour chaque pesée, on doit y trouver:

- la balance officielle;
- une table et des chaises pour le secrétariat;
- les formulaires nécessaires pour la pesée (stylo, crayons, etc)

5.3.3 Chaque athlète, appartenant à un groupe ou à une catégorie de poids spécifique, doit être pesé en présence d'au moins deux (2) des arbitres désignés pour la compétition et du secrétaire de la compétition. Un seul officiel d'équipe peut être présent.

5.3.4 Les arbitres vérifient l'exactitude du poids qui sera enregistré par le secrétaire de la compétition.

5.3.5 Les poids de corps sont enregistrés exactement tels qu'ils sont lus.

5.3.6 La liste officielle de la pesée ne peut être publiée que lorsque tous les athlètes ont été pesés

5.3.7 Les concurrents sont appelés un par un dans la salle de pesée selon leur numéro du tirage au sort. Lorsqu'un compétiteur est absent quand son nom est appelé, il sera pesé à la fin de la pesée.

5.3.8 Chaque concurrent doit faire preuve de son identité en présentant son passeport ou sa carte d'identité au secrétaire de la compétition.

5.3.9 Les athlètes sont pesés nus ou en sous-vêtement en présence d'arbitres de leur sexe respectif. Le secrétaire de la compétition, s'il est de sexe opposé à l'athlète, devra être placé derrière un écran le séparant physiquement de la pesée.

5.3.10 Dans la salle de pesée toutes les conditions d'hygiène et de propreté sont requises.

5.3.11 Lorsque le poids d'un concurrent est conforme aux normes de sa catégorie, il ou elle n'est pesé qu'une seule fois. Seuls les concurrents qui ne répondent pas aux normes des limites de la catégorie, soit au-dessus ou au-dessous du poids requis, sont autorisés à être pesés à nouveau, autant de fois que nécessaire et n'ont pas à suivre l'ordre de passage.

- 5.3.12** Un concurrent qui ne réussit pas à faire le poids dans la catégorie où il est inscrit sera exclu de la compétition.
- 5.3.13** Au moment de la pesée, l'entraîneur de chaque athlète doit mentionner le montant des premiers essais (arraché et épaulé-jeté) ainsi que le poids de corps et signer ou apposer ses initiales sur la carte de compétiteur.
- 5.3.14** Immédiatement après que le compétiteur ait été pesé dans sa catégorie, on donne à l'entraîneur ou à l'athlète trois (3) laissez-passer pour que les entraîneurs aient accès à l'aire d'échauffement. Lorsqu'il y a deux compétiteurs d'un même pays, un laissez-passer supplémentaire est délivré lorsque le second athlète a été pesé. Les personnes à qui on a délivré un laissez-passer sont les seules à être admises dans la salle d'échauffement. Les laissez-passer sont délivrés à chaque groupe et dans toutes les catégories.
- 5.3.15** A la fin de la pesée, on donne à chaque compétiteur un numéro correspondant à son numéro de tirage au sort, qui doit être porté sur le maillot.

5.4 **PRESENTATION**

- 5.4.1** Quinze (15) minutes avant le début des compétitions de chaque catégorie ou groupe, les présentations doivent se dérouler de la façon suivante :
- a) les concurrents de la catégorie ou du groupe sont présentés dans l'ordre du tirage au sort. Après la présentation, les concurrents quittent le plateau ensemble;
 - b) De la même façon, les officiels de la compétition sont présentés dans l'ordre suivant :
 - les arbitres;
 - le contrôleur technique;
 - le médecin de garde;
 - les membres du jury;

NOTE 1 : Les personnes mentionnées ci-dessus doivent arriver ensemble et quitter ensemble et en musique ; Les membres du jury sont présentés à leur poste de travail pendant la pause avant le début de la compétition

NOTE 2 : Si un athlète est absent au moment de la présentation, il devra s'en expliquer auprès du jury, qui décidera de la suite à donner.

5.5 **Déroulement de la compétition**

- 5.5.1** Les organisateurs d'une compétition doivent nommer un nombre suffisant d'officiels qui, sous la surveillance du directeur de la compétition, assistent au bon déroulement de celle-ci. À cette fin, ils utilisent la carte des concurrents pour que ceux-ci ou leurs entraîneurs y inscrivent les trois essais dans chacun des deux mouvements. Les officiels sont appelés estafettes et leur responsable, chef des estafettes. Aux Championnats du Monde et aux Jeux Olympiques le chef des estafettes doit être de langue anglaise et être arbitre international de 1^{ère} catégorie. Le devoir du chef des estafettes est de communiquer l'information sur les essais demandés, à la table de Direction de la Compétition.
- 5.5.2** Les estafettes supervisent les changements de barre effectués par les athlètes ou leurs entraîneurs dans le respect des règles imposées pour chaque essai. Les changements sont communiqués immédiatement à l'opérateur technique/au secrétariat qui en informe l'annonceur afin que celui-ci puisse procéder à l'appel adéquat. Les estafettes peuvent mener à bien leur tâche en utilisant un système d'interphone ou un système téléphonique, ou tout autre moyen de communication admis, reliant l'aire d'échauffement à l'opérateur technique/au secrétariat.
- 5.5.3** La barre est chargée progressivement. L'athlète, tentant la charge la plus légère, passe en premier. A partir du moment où le poids annoncé est chargé sur la barre, la charge de l'haltère ne peut être descendue à un montant inférieur (exceptions, voir le point 6.1.10). Les compétiteurs ou leur entraîneur doivent par conséquent observer la progression des

charges et être prêt à réaliser leur essai à la charge qu'ils ont choisi.

- 5.5.4** Le poids sur l'haltère doit toujours être un multiple de 1.0 kg.
- 5.5.5** Après tout essai réussi, la progression pour un même athlète, doit être d'au moins 1,0 kg.
- 5.5.6** La charge minimale sur l'haltère durant la compétition pour les hommes est de 26,0 kg c'est-à-dire la barre (20 kg), les colliers de serrage chargés de deux disques de 0,5 kg. La charge minimale sur l'haltère durant la compétition pour les femmes est de 21,0 kg c'est-à-dire la barre (15 kg), les colliers de serrage chargés de deux disques de 0,5 kg.
- 5.5.7** Une minute (60 secondes) au total est accordée à chaque concurrent entre l'appel de son nom et le début de son essai. Après trente (30) secondes, un signal sonore d'avertissement retenti. Lorsqu'un concurrent tente deux (2) essais à la suite l'un de l'autre, il lui sera accordé deux minutes (120 secondes) pour l'essai suivant. Trente secondes avant la fin du temps autorisé, un signal sonore d'avertissement retenti. Si à la fin du temps réglementaire le compétiteur n'a pas soulevé la barre du plateau, la tentative doit être déclarée « essai » par les trois arbitres. Le temps est décompté soit à partir de l'annonce de l'essai par le speaker, soit lorsque le chargement de la barre est terminé ; l'action à prendre en compte étant la dernière réalisée.
- 5.5.8** Quand un concurrent désire réduire ou augmenter la charge de l'essai initialement demandé, lui-même ou son entraîneur doit en avvertir les officiels ou les estafettes avant l'appel final.
- 5.5.9** L'appel final est le signal sonore qui se fait entendre, trente (30) secondes avant la fin du temps alloué pour l'essai.
- 5.5.10** Avant le premier essai ou entre deux essais, seules deux (2) modifications de charge sur la barre sont accordées, excluant la progression automatique de 1,0 kg. Chaque changement doit être écrit et signé sur la carte de compétiteur par l'entraîneur ou le concurrent. Lorsque le concurrent a reçu le dernier appel au plateau, il ne peut plus faire modifier le poids de l'haltère, même s'il s'agit de l'augmentation automatique.
- 5.5.11** Lorsqu'un athlète demande un changement de poids sur l'haltère et qu'il est seul en lice pour cette nouvelle charge, le chronomètre est arrêté pendant la modification. Dès que le changement est effectué, le chronomètre est remis en marche jusqu'à la fin du temps alloué. Par contre, si un compétiteur demande un changement et ce faisant prend la suite d'un autre athlète, le délai normal d'une minute (60 secondes) est accordé pour l'essai suivant.
- 5.5.12** Les compétiteurs ou leurs entraîneurs ne peuvent revenir sur leur décision, concernant le refus d'un essai lorsque celui-ci a été annoncé officiellement. Ils ne peuvent pas non plus réintégrer la compétition lorsque l'annonce de retrait a été faite officiellement.
- 5.5.13** Dans un match international, soit entre deux (2) individus ou deux (2) nations, disputé dans des catégories de poids différentes, les athlètes peuvent effectuer leurs essais alternativement; l'athlète, prenant le poids le plus léger débute le premier et cet ordre est maintenu pour tout le mouvement.
- 5.5.14** Le poids annoncé par le speaker doit être immédiatement affichés sur le tableau d'essais.
- 5.5.15** Lorsque la compétition a lieu sur une estrade ou sur un podium, seuls les membres du jury, les arbitres officiels, les annonceurs, les accompagnateurs d'équipe autorisés (voir 5.3.13) et les athlètes appartenant à la catégorie ou au groupe concerné, sont admis dans l'aire de compétition.
- 5.6** **Ordre et progression des essais**

- 5.6.1** Les athlètes sont appelés à se présenter pour leurs essais, en tenant compte des quatre (4) critères suivants :

- le poids de l'haltère;
- le numéro de l'essai (premier, deuxième ou troisième);
- le numéro du tirage au sort de l'athlète;
- la progression, c'est-à-dire la différence en kg entre l'essai précédent de l'athlète et l'essai suivant.

5.6.2 Selon les critères énumérés ci-dessus, l'ordre de l'appel se fait comme suit :

- a) Le concurrent prenant la charge la plus légère effectue le premier essai;
- b) Le concurrent, ayant complété le plus petit nombre d'essais, précède celui qui en a complété le plus, c'est-à-dire, un premier essai s'effectue avant un deuxième et un deuxième avant un troisième;
- c) lorsque plusieurs concurrents demandent la même charge et que leur nombre d'essais est identique, on utilise alors les numéros du tirage au sort obtenus avant la pesée officielle et on procède par progression croissante, c'est-à-dire, le concurrent ayant tiré le plus petit numéro, procède à son essai avant celui qui a tiré un plus gros numéro;

Exception:

Le concurrent ayant le plus grand écart de poids entre l'essai précédent et celui demandé procédera à son essai en premier même s'il a tiré le plus grand numéro de tirage au sort.

- d) cet ordre d'appel s'applique tant à l'arraché qu'à l'épaulé-jeté.

| Exemple | ARRACHE | | | EPAULE-JETE | | |
|-----------|---------|-----|-----|-------------|----------------|-----|
| Athlète A | 102 | 106 | 107 | 135 | 140 | 142 |
| Athlète B | 100 | 105 | 107 | 135 | 143 | 143 |
| Athlète C | 102 | 106 | 107 | 135 | 142 | 143 |

L'ordre à suivre sera :

| | | | |
|-------------|-------|-------|-------|
| Arraché | B-A-C | B-A-C | B-A-C |
| Epaulé-jeté | A-B-C | A-C-A | B-C-B |

5.7 **Pause**

5.7.1 Après l'arraché, il y a une interruption de dix (10) minutes afin de permettre aux compétiteurs de se préparer pour l'épaulé-jeté.

5.7.2 Le jury a la possibilité de réduire ou d'augmenter ce temps de pause. Dans ce cas, il doit l'annoncer

5.8 **Classement des athlètes et des équipes**

5.8.1 Le titre de champion est décerné aux athlètes qui ont respectivement effectué le meilleur arraché, meilleur épaulé-jeté et meilleur total (l'addition du meilleur arraché et du meilleur épaulé-jeté). Dans toute compétition organisée selon les règles de l'IWF, des médailles d'or, d'argent et de bronze sont décernées respectivement au premier, deuxième et troisième, à l'arraché, l'épaulé-jeté et au total.

5.8.2 Le classement final des compétiteurs est calculé en additionnant le meilleur arraché et le meilleur épaulé-jeté acceptés par les arbitres.

5.8.3 Aux Championnats du Monde, Championnats Continentaux, et aux Jeux régionaux ou toute autre compétition, avec l'assentiment des pays participants, le classement des équipes est calculé en additionnant les points alloués comme suit à chaque compétiteurs :

| | |
|---------------------------|-----------|
| 1 ^{ere} place - | 28 points |
| 2 ^{eme} place - | 25 points |
| 3 ^{eme} place - | 23 points |
| 4 ^{eme} place - | 22 points |
| 5 ^{eme} place - | 21 points |
| 6 ^{eme} place - | 20 points |
| 7 ^{eme} place - | 19 points |
| 8 ^{eme} place - | 18 points |
| 9 ^{eme} place - | 17 points |
| 10 ^{eme} place - | 16 points |
| 11 ^{eme} place - | 15 points |
| 12 ^{eme} place - | 14 points |
| 13 ^{eme} place - | 13 points |
| 14 ^{eme} place - | 12 points |
| 15 ^{eme} place - | 11 points |
| 16 ^{eme} place - | 10 points |
| 17 ^{eme} place - | 9 points |
| 18 ^{eme} place - | 8 points |
| 19 ^{eme} place - | 7 points |
| 20 ^{eme} place - | 6 points |
| 21 ^{eme} place - | 5 points |
| 22 ^{eme} place - | 4 points |
| 23 ^{eme} place - | 3 points |
| 24 ^{eme} place - | 2 points |
| 25 ^{eme} place - | 1 point |

- 5.8.4** Aux Championnats du Monde, des points pour les meilleurs leviers (arraché et épaulé-jeté) ainsi que pour le total sont alloués à chaque équipe pour le classement final.
- 5.8.5** En cas d'égalité dans les résultats, un athlète plus léger est classé avant un athlète plus lourd.
- 5.8.6** Lorsque deux (2) compétiteurs, ou plus, obtiennent le même résultat et que leur poids de corps enregistré à la pesée était identique, celui qui a atteint le résultat le premier est classé devant l'autre. Ceci en fonction des facteurs décrits au 5.6.1. qui s'appliquent également lorsque la catégorie de poids est divisée en deux groupes.
- 5.8.7** En cas d'égalité dans le classement final des équipes, celle ayant obtenu le plus grand nombre de premières places, est classée première. En cas d'égalité au niveau des premières places, l'équipe ayant accumulé le plus grand nombre de deuxièmes places, sera classée première, et ainsi de suite.
- 5.8.8** Un zéro à l'arraché n'élimine pas les compétiteurs d'un championnat. Ces derniers peuvent poursuivre leurs essais à l'épaulé-jeté. S'ils réussissent, ils obtiennent des points pour le classement de leur équipe en fonction de la place obtenue à l'épaulé-jeté, mais n'obtiennent pas de points pour le total. Lorsque des médailles récompensent uniquement en fonction du total, l'haltérophile est éliminé s'il n'a réussi aucun essai à l'arraché
- 5.8.9** Les compétiteurs qui ont réussi l'arraché mais ont eu un zéro à l'épaulé-jeté obtiennent des points pour le classement de leur équipe en fonction de la place obtenue à l'arraché, mais n'obtiennent pas de points pour le total.

6 LES OFFICIELS DE LA COMPÉTITION

6.1 Le jury

- 6.1.1** La fonction de jury consiste à vérifier que les règles techniques sont respectées et appliquées
- 6.1.2** Tous les membres du jury doivent être des arbitres internationaux de 1^{ere} catégorie.

- 6.1.3** Tous les membres du jury doivent provenir de pays différents.
- 6.1.4** Avant les Jeux Olympiques et les championnats du Monde, deux jurys sont nommés (jury 1 et jury 2).
- 6.1.5** Aux Jeux Olympiques et aux championnats du Monde, chaque jury est composé de cinq (5) membres chacun, l'un d'entre eux étant le président. Des membres de réserve peuvent être également désignés.
- 6.1.6** Durant le déroulement de la compétition, et à la suite d'un premier avertissement, le jury, par un vote à l'unanimité, peut remplacer tout arbitre dont les décisions prouvent son incompétence. L'impartialité des arbitres ne peut être mise en doute, toutefois une erreur d'arbitrage peut être commise involontairement. Dans ce cas, l'arbitre est invité à expliquer sa décision.
- 6.1.7** Après avoir observé le travail des arbitres durant le déroulement de la compétition, les membres du Jury peuvent souligner tout événement particulier en le décrivant sur le formulaire prévu à cet effet. Le Président du Jury transmet ces évaluations au Président du Comité Technique ou au Secrétaire général.
- 6.1.8** Le Jury à l'unanimité et après discussion, a le pouvoir de revenir sur une décision quand la majorité du Jury a jugé la décision des arbitres techniquement incorrecte.
- 6.1.9** Pour l'application de la règle précédente, les membres du Jury doivent donner leur avis sur chaque lever en utilisant le matériel placé sur leur table. Cet équipement est composé de 5 lampes vertes, 5 lampes blanches et 5 lampes rouges. Chaque membre du Jury dispose d'un appareil comportant un bouton rouge et un bouton blanc. Lorsque les membres du Jury pressent l'un ou l'autre de ces boutons, la lampe verte s'allume. Les lampes rouges ou blanches ne s'allument que lorsque les membres du Jury ont donné leur décision.
- 6.1.10** Lorsqu'il y a eu une erreur de chargement ou lorsque le speaker a fait une mauvaise annonce, le Jury prend les décisions suivantes:

Exemple 1:

Lorsque l'haltère est chargé à un poids inférieur à celui demandé par l'athlète, ce dernier peut, s'il le souhaite, soit, accepter l'essai si celui-ci était réussi et que la charge était un multiple de 1,0 kg, soit le refuser. S'il refuse l'essai, l'athlète a automatiquement droit à un essai supplémentaire avec la charge initialement demandée.

Exemple 2 :

Lorsque l'haltère est chargé à un poids qui n'est pas un multiple de 1,0 kg et que le lever est réussi, le compétiteur peut accepter cet essai mais avec la valeur immédiatement inférieure, multiple de 1,0 kg.

Exemple 3 :

Lorsque l'haltère est chargé à un poids supérieur à celui demandé par l'athlète, ce dernier peut, s'il le souhaite, accepter l'essai s'il est réussi et que la charge est un multiple de 1,0 kg. Si l'essai est manqué ou si la charge n'est pas un multiple de 1,0 kg, l'athlète a automatiquement droit à un essai supplémentaire avec la charge initialement demandée.

Exemple 4 :

Lorsqu'un échec est dû à un chargement différent des deux cotés de l'haltère, ou à un déplacement des disques lors de l'exécution du mouvement, ou encore, à des problèmes de stabilité du plateau, le Jury peut accorder un nouvel essai à la demande de l'athlète ou de son entraîneur.

Exemple 5 :

Lorsque le speaker commet une erreur en annonçant une charge qui n'est pas celle demandée par l'athlète, le Jury doit prendre la même décision que pour les erreurs de chargement.

Exemple 6 :

A certaines compétitions, lorsque les athlètes ne sont pas obligés de rester à proximité du plateau les empêchant ainsi de suivre la progression des autres compétiteurs, et que l'annonceur a omis de les appeler, la charge sur l'haltère devra être réduite.

- 6.1.11 Le jury doit être situé là où il a une vision claire et sans obstacles de la compétition. Les remplaçants ne peuvent s'asseoir à la table du jury. Ils ne peuvent s'y asseoir que lorsqu'ils y sont appelés pour remplacer l'un des cinq membres titulaires.
- 6.1.12 Les membres du jury doivent demeurer à leur place respective pour la cérémonie de remise des médailles. Ils doivent de plus s'assurer que les arbitres font de même.
- 6.1.13 Une ligne téléphonique automatique doit être installée afin de relier directement le président du jury et l'annonceur

6.2 Secrétaire de compétition

- 6.2.1 Un secrétaire de compétition ainsi qu'un directeur de compétitions doivent être nommés pour toutes les compétitions d'haltérophilie. Ils ont la responsabilité du déroulement de la compétition et exécute ce travail en étroite coopération avec le jury et les contrôleurs techniques.
- 6.2.2 Aux championnats du Monde et Jeux Olympiques, le directeur de la compétition est le secrétaire général ou le secrétaire général adjoint de l'IWF ou une personne nommée par eux. Ces personnes doivent être arbitre international de première catégorie.

Responsabilité du secrétaire / directeur de compétition

- 6.2.3 vérifier les listes des concurrents et les répartir en groupes, si nécessaire, d'après les meilleurs résultats communiqués par les fédérations participantes, suivant la vérification des engagements.
- 6.2.4 Superviser le tirage au sort des concurrents lors du congrès, si celui-ci n'est pas effectué électroniquement.
- 6.2.5 Conduire la pesée.
- 6.2.6 Superviser l'ordre des essais au cours de la compétition.
- 6.2.7 Superviser l'enregistrement des nouveaux records mondiaux ou olympiques établis durant les compétitions.

6.3 Contrôleur technique

- 6.3.1 Les contrôleurs techniques sont nommés afin d'assister le secrétaire de compétition et le directeur de compétition pour superviser le bon déroulement de la compétition. Ils s'acquittent de leurs tâches en étroite collaboration avec les arbitres nommés pour la compétition.
- 6.3.2 Aux championnats du monde et aux Jeux Olympiques, les contrôleurs techniques doivent être des arbitres internationaux de première catégorie.
- 6.3.3 Aux championnats du Monde, le comité technique nomme les contrôleurs techniques. Aux Jeux Olympiques, ils sont nommés par le conseil d'administration, deux (2) par catégorie. Aux autres compétitions, jeux ou tournois internationaux, ils sont nommés par le délégué technique de l'IWF.

Les responsabilités des contrôleurs techniques sont les suivantes :

- 6.3.4 Vérifier le plateau de compétition, l'haltère, le chronomètre, le système électronique d'arbitrage, les balances, la salle d'échauffement et les autres installations.

- 6.3.5** Vérifier l'uniforme des arbitres.
- 6.3.6** Avant la compétition, déposer leur carte d'arbitre international sur la table du jury en face du président et la récupérer à la fin de la compétition.
- 6.3.7** Avant la compétition, vérifier la tenue vestimentaire des compétiteurs et faire appliquer le règlement si nécessaire. Lorsqu'une correction doit être effectuée sur la tenue vestimentaire d'un concurrent ou qu'un lubrifiant doit être enlevé alors que l'athlète est déjà appelé à la barre, la règle 2.3.6 est d'application.
- 6.3.8** Durant le déroulement de la compétition, s'assurer que seul les accompagnateurs autorisés sont dans les aires d'échauffement et de compétition.
- 6.3.9** S'assurer que lorsque l'athlète est sur le plateau, personne y compris le contrôleur technique lui-même, n'est vu dans cette zone (soit par le public et/ou des caméras de la télévision.)
- 6.3.10** Pendant la compétition, contrôler les informations affichées sur le tableau des essais (nom de l'athlète, essais, temps, poids, records) et autoriser les haltérophiles à pénétrer sur le plateau quand l'annonce en a été faite
- 6.3.11** Contrôler le nettoyage de la barre et du plateau.
- 6.3.12** Le cas échéant, aider les membres de la commission antidopage.

6.4 Les arbitres

- 6.4.1** Durant les compétitions, les arbitres doivent se concentrer à leur principale tâche qui consiste à juger les essais exécutés par les concurrents. Tout arbitre de catégorie internationale doit être détenteur d'une carte d'arbitre valide délivrée par l'IWF à la demande de sa fédération nationale.
- 6.4.2** Les arbitres internationaux sont classés en deux (2) catégories :
- a)** catégorie 2 – Ces personnes peuvent arbitrer aux Championnats nationaux, rencontres internationales, Jeux régionaux et Championnats continentaux;
 - b)** catégorie 1 – Ces personnes peuvent arbitrer en plus des championnats mentionnés ci-dessus, aux championnats du Monde, aux Jeux Olympiques et de faire partie d'un jury international.
- 6.4.3** Licence d'arbitre:
A la demande des Fédérations Nationales, l'IWF émet des licences d'arbitres valides pour une olympiade. Seuls les arbitres détenteurs de cette licence peuvent arbitrer à l'extérieur de leur pays.
- 6.4.4** Le timbre autocollant placé sur la dernière page de la carte d'arbitre confirme la validité de cette licence.
- 6.4.5** L'IWF ne reconnaît que les arbitres titulaires d'une licence.
- 6.4.6** Le coût d'une licence d'arbitre de catégorie 1 pour une olympiade est de cent dollars américains (100 \$ US) et celui de la catégorie 2 est de cinquante dollars américains (50 \$ US).
- 6.4.7** Un montant additionnel de 50,00 dollars américains (cinquante dollars US) est exigé de chaque fédération nationale faisant une première demande de carte d'arbitre international de catégorie 2 pour tout arbitre n'en détenant pas. Ce montant représente le coût de la carte.
- 6.4.8** Le paiement de ces frais doit accompagner chaque demande.

- 6.4.9** Toute nouvelle carte doit être payée en même temps que la licence.
- 6.4.10** La date d'enregistrement des nouveaux arbitres de catégorie 2 est effective à compter de la date de leur examen.
- 6.4.11** Chaque carte d'arbitre présente un espace réservé à l'enregistrement de toutes les compétitions internationales arbitrées par le détenteur. Ces attestations de participation peuvent être écrites soit par le président de l'IWF, le secrétaire général de l'IWF, les présidents de jurys, le secrétaire de compétition ou le secrétaire de la fédération nationale à laquelle l'arbitre appartient.
- 6.4.12** Le secrétaire général de l'IWF et le comité technique, établissent une liste des arbitres qui sert de référence lors des futures sélections. Sur cette liste figurent également les noms des arbitres les plus aptes à arbitrer lors des championnats internationaux importants (championnats du Monde, Jeux olympiques, etc.)

Les responsabilités des arbitres lors des compétitions

- 6.4.13** Dans les compétitions tenues selon les règles de l'IWF, Trois arbitres (un arbitre central et deux arbitres latéraux) et un arbitre remplaçant sont nommés pour arbitrer chaque catégorie ou groupe.
- 6.4.14** Avant la compétition, les arbitres doivent s'assurer, sous la direction du contrôleur technique que :
- tout l'équipement nécessaire à la compétition est en règle (voir 6.3.4)
 - le poids de corps des compétiteurs correspond aux limites de poids de leur catégorie, et qu'ils ont été pesés dans les limites du temps alloué à cet effet.
- 6.4.15** Avant la compétition, chaque arbitre doit déposer sa carte d'arbitre international sur la table du jury, face au président.
- 6.4.16** Aux championnats du Monde et à de toutes autres compétitions internationales, les arbitres doivent être vêtus correctement, selon les règles de l'IWF. Dans le cas contraire, ils ne sont pas autorisés à arbitrer.
- 6.4.17** Aux championnats du monde, tous les officiels qui travaillent doivent porter l'uniforme réglementaire : veston bleu marine avec écusson de l'IWF apposé sur la poche de poitrine, chemise blanche, cravate de l'IWF (ou foulard pour les femmes), pantalon gris (pantalon ou jupe grise pour les femmes), chaussettes foncées, souliers noirs. Seul l'écusson de l'IWF peut être porté, car ces officiels représentent la fédération internationale. Par température très chaude et avec la permission du Président du jury, le veston peut être enlevé. Aux Jeux Olympiques, et à d'autres Jeux multisports, seul l'uniforme officiel des Jeux doit être porté.
- 6.4.18** L'arbitre du centre doit être assis à une distance de quatre (4) mètres (mesurée depuis l'avant du plateau de compétition, jusqu'à l'arrière de la table d'arbitrage) et au centre. Les deux (2) arbitres latéraux doivent être assis à trois ou quatre mètres de part et d'autre de l'arbitre central et sur la même ligne.
- 6.4.19** Au cours de la compétition, les arbitres doivent s'assurer que :
- le poids de l'haltère est identique à celui annoncé;
 - seul le concurrent touche l'haltère pendant l'exécution d'un mouvement;
 - Seul le concurrent ou les chargeurs déplacent la barre sur le plateau pour une nouvelle position. L'entraîneur n'est pas autorisé à déplacer, ajuster ou nettoyer la barre. Si un concurrent déplace la barre dans une position où la vision des arbitres est gênée, les arbitres peuvent se déplacer afin de mieux observer le mouvement. Ils doivent ensuite regagner leur place pour donner le signal de la décision.
- 6.4.20** Aux championnats du Monde, Jeux Olympiques et autres compétitions internationales

d'importance, le système d'arbitrage électronique doit être utilisé (tel que spécifié au point 3.3). Toutefois, en cas de défaillance de ce système ou si l'on ne dispose pas de ce système, l'arbitre central doit donner le signal de replacer la barre sur le plateau à la fin de chaque mouvement, dès que toutes les parties du corps de l'athlète sont immobiles et que ses pieds sont alignés. Ce signal doit être à la fois sonore et visible, c'est-à-dire, l'arbitre doit dire «TERRE» et en même temps abaisser le bras.

- 6.4.21** Les arbitres doivent indiquer leur décision concernant le mouvement en donnant des signaux. « Essai valable » ; lumière blanche, « Essai manqué » ; lumière rouge. Deux ou trois lampes blanches indiquent un essai valable, deux ou trois lampes rouges indiquent un «essai manqué ».
- 6.4.22** En cas de panne du système électronique et dans les compétitions qui ne disposent pas de ce système, les lampes peuvent être remplacées par des petits drapeaux rouges ou blancs. Chaque arbitre donne sa décision en levant le drapeau approprié.
- 6.4.23** Lorsque le système électronique d'arbitrage n'est pas utilisé et qu'un arbitre latéral décele une faute grave durant l'exécution d'un mouvement, il doit lever la main afin d'attirer l'attention sur cette faute. Si cette dernière est confirmée par l'autre arbitre latéral ou par celui du centre, cela constitue une opinion majoritaire et, dans ce cas, l'arbitre central interrompt le mouvement et signale à l'athlète de replacer la barre sur le plateau.
- 6.4.24** Lors de compétitions sans contrôleur technique, les arbitres doivent assumer les responsabilités de ce poste. (voir 6.3)
- 6.4.25** Au cours de la compétition qu'ils doivent juger, il est interdit aux arbitres de recevoir tout document relatif au déroulement de ladite compétition. Ils doivent également s'abstenir de tout commentaire.
- 6.4.26** Durant la compétition, un arbitre ne doit pas tenter d'influencer les décisions des autres arbitres.
- 6.4.27** A l'issue de la compétition, les arbitres doivent:
- signer les procès-verbaux des records s'il y a lieu ;
 - récupérer, de la table du jury, leur carte d'arbitre dûment signée et annotée par le président du jury ;
 - demeurer à leur place respective au cours de la cérémonie de remise des médailles.

Arbitres aux championnats du Monde et aux Jeux Olympiques.

- 6.4.28** Deux (2) arbitres d'un même pays ne peuvent être sélectionnés pour juger un même groupe.
- 6.4.29** Trois mois (3) avant la tenue des championnats du Monde, chaque fédération nationale peut soumettre un maximum de deux (2) candidats de la première catégorie pour arbitrer lors de ces championnats. Le conseil d'administration et le comité technique de l'IWF choisissent parmi la liste des noms proposés les arbitres qui vont officier. Le nombre d'arbitres sélectionnés est déterminé en fonction des besoins. Les fédérations nationales sont avisées de la nomination ou de la non-nomination de leurs arbitres. Sur le site des championnats avant le début des compétitions, le secrétariat de compétition désignera les arbitres pour les catégories ou groupes spécifiques.
- 6.4.30** Les arbitres des Jeux Olympiques sont sélectionnés par le conseil d'administration de l'IWF, sur les propositions des fédérations nationales (deux par fédération au maximum) six (6) mois avant le début des Jeux.

Promotion des arbitres

- 6.4.31** Afin d'être promu arbitre international, les candidats doivent répondre aux conditions suivantes :

- a) avoir été arbitre national pendant au moins cinq (5) ans dans leur pays respectif ;
- b) être proposé par leur fédération nationale;
- c) avoir une connaissance complète des règles techniques de l'IWF;
- d) faire preuve de leur compétence dans un examen pratique organisé soit par l'IWF ou dans un examen approuvé par l'IWF; organisé par leur fédération nationale ;
- e) obtenir les notes d'au moins 85% à un examen écrit préparé et révisé périodiquement par le comité technique.

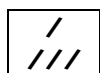
6.4.32 Pour être promu arbitre de catégorie 1, un arbitre de catégorie 2 doit subir un examen en présence de trois (3) arbitres de catégorie 1 au cours d'une compétition tenue selon les règles de l'IWF (pas au cours de masters). De plus, les candidats doivent passer un examen écrit préparé et révisé périodiquement par le comité technique.

Conditions d'examen d'arbitre pour la catégorie 1 :

- 6.4.33** Les candidats doivent avoir exercé pendant deux (2) ans au moins en tant qu'arbitre international de la deuxième catégorie.
- 6.4.34** Ces examens peuvent avoir lieu lors des championnats continentaux, Jeux régionaux, rencontres internationales ou championnats nationaux.
- 6.4.35** Les trois membres du comité d'examen peuvent être de la même nationalité.
- 6.4.36** Chaque examinateur est assis séparément et note les candidats en toute indépendance sans consulter les autres examinateurs.
- 6.4.37** Lorsque le système d'arbitrage électronique est utilisé, trois (3) arbitres peuvent passer l'examen en même temps; dans le cas contraire, seul l'arbitre central peut passer l'examen.
- 6.4.38** Les examinateurs donnent leurs notes en utilisant un formulaire de résultats de la compétition.
- 6.4.39** Le nom et la nationalité du/des candidat(s) doivent être inscrits de façon à correspondre à leur position respective près du plateau de compétition, c'est-à-dire : l'arbitre de gauche est le numéro 1, celui du centre le numéro 2 et celui de droite, le numéro 3. Les examinateurs signent leur nom et indiquent leur nationalité.
- 6.4.40** Les noms des compétiteurs doivent être inscrits dans le même ordre sur les trois (3) copies du formulaire d'examen, pour que les notes coïncident.
- 6.4.41** Chaque candidat doit juger au moins cent (100) essais. Ceci comprend aussi bien les essais complets qu'incomplets.
- 6.4.42** Les examinateurs doivent en premier lieu inscrire leur décision personnelle, relative à chaque essai, dans la partie supérieure de la feuille d'examen réservée à cette fin. Un / indique un bon lever et un X indique un mauvais lever. Immédiatement au-dessous, en utilisant les mêmes signes, les examinateurs notent les décisions rendues par les trois arbitres.

Exemple :

/ = lampe blanche ➡ X = lampe rouge



= Les candidats ont rendu une décision correcte.

| |
|----------|
| X XXX |
|----------|

 = Les candidats ont rendu une décision correcte.

| |
|----------|
| X X/X |
|----------|

 = l'arbitre central a rendu une mauvaise décision.

| |
|----------|
| X /XX |
|----------|

 = l'arbitre numéro 1 a rendu une mauvaise décision.

- 6.4.43** Lorsque seul l'arbitre central passe l'examen et qu'il donne un signal incorrect en donnant un signal trop tôt ou trop tard pour abaisser l'haltère sur le plateau, l'examineur doit noter la faute d'un X plus ajouter la lettre S au-dessous pour indiquer cette erreur. Durant un essai, Un candidat peut donc commettre deux (2) erreurs, lesquelles sont indiquées sur la feuille de pointage de l'examen.
- 6.4.44** L'examineur doit marquer par **O** tout essai non complété, par ex: laisser tomber la barre à l'arraché, manquer le jeté de l'épaulé-jeté, etc.
- 6.4.45** Lorsqu'un candidat rend une mauvaise décision au cours d'un essai non complété, l'examineur doit inscrire un X au lieu de O et indiquer le numéro de la faute.
- 6.4.46** Les résultats de chaque candidat sont calculés à partir des levers complétés. Pour être promu à la première catégorie, les candidats doivent avoir jugé correctement 95% des essais et répondu correctement à 90% des questions lors de l'examen écrit.
- 6.4.47** Les formulaires d'examen originaux doivent être transmis au secrétariat de l'IWF, sans qu'aucune modification ou ajout n'y ait été apporté, pour le calcul du % obtenu par les candidats à leur examen pratique.
- 6.4.48** Les résultats sont transmis à chaque candidat par le secrétaire général, via l'intermédiaire de sa fédération nationale. Les candidats qui ont réussi leur examen reçoivent leur carte d'arbitre de la première catégorie et leur licence par l'entremise de leur fédération nationale.
- 6.4.49** Pour le candidat qui a réussi son examen, la date de promotion en catégorie 1 correspond à la date de l'examen.
- 6.4.50** Si un arbitre, qui est déjà titulaire d'une licence d'arbitre pour une olympiade, est promu à la première catégorie, sa fédération nationale doit payer la différence de 50 \$ US (cinquante dollars US) à l'IWF, afin d'obtenir la nouvelle carte.
- 6.4.51** Les candidats ayant échoué à l'examen, doivent attendre au moins six (6) mois avant de se représenter à un nouvel examen.

6.5 *Chronométreur*

- 6..5.1** A toutes compétitions tenues selon les règles de l'IWF. le comité organisateur doit nommer des chronométreurs.
- 6.5.2** Aux Jeux Olympiques les chronométreurs doivent être arbitres internationaux de catégorie 1. Aux Championnats du Monde ils doivent être arbitres internationaux. Aux Championnats Continentaux, Jeux Régionaux et toute autre compétition internationale, les chronométreurs doivent être arbitres internationaux ou nationaux.
- 6.5.3** Les responsabilités des chronométreurs sont les suivantes :
- actionner le chronomètre tel que le précise le règlement, lorsque les athlètes sont appelés sur le plateau pour effectuer leurs essais en compétition.
 - remettre à zéro et démarrer le chronomètre à une minute (60 secondes) au début de chaque essai. Le décompte du temps ne se fait qu'à partir du moment où le speaker annonce l'essai ou lorsque la barre est chargée. L'action à prendre en compte étant la

dernière réalisée.

- remettre à zéro et démarrer le chronomètre (120 secondes) quand un compétiteur tente deux essais successivement. Le décompte du temps ne se fait qu'à partir du moment où le speaker annonce l'essai ou lorsque la barre est chargée. L'action à prendre en compte étant la dernière réalisée.
- arrêter le chronomètre immédiatement lorsque l'haltère est soulevé du plateau.
- redémarrer le chronomètre si l'haltère n'a pas atteint la hauteur des genoux.

6.5.4 Afin d'accomplir sa tâche correctement, le chronométrateur travaille en étroite collaboration avec l'annonceur et le Président du Jury.

6.6 Chef des estafettes

Aux Championnats du Monde et aux Jeux Olympiques, le chef des estafettes doit être de langue anglaise et arbitre international de 1^{ère} catégorie. Son devoir est de transmettre à la table de Direction de la Compétition, l'information sur les essais demandés. et ce, par l'intermédiaire d'un système d'interphone.

6.7 Annonceurs

Un ou plusieurs annonceurs doivent être nommés. Leur devoir est d'effectuer les annonces appropriées pour le bon déroulement de la compétition: nom de l'athlète appelé au plateau, nom de son pays, poids de l'haltère et le numéro de l'essai. Le speaker annonce également le compétiteur qui va suivre, un assistant de l'annonceur dont la fonction est d'accepter les changements de barre transmis par les estafettes et d'en informer l'annonceur, peut être nommé.

6.8 Médecin de garde

6.8.1 Aux Jeux Olympiques, Championnats du Monde et autres compétitions internationales d'importance, des docteurs en médecine sont nommés pour être de garde durant les compétitions dans chacune des catégories de poids.

Responsabilités des médecins de garde :

6.8.2 Etre présents sur le site de compétition du début de la pesée officielle jusqu'à la fin du contrôle antidopage.

6.8.3 Bien connaître et utiliser les installations médicales et coopérer lors des prélèvements des échantillons pour le contrôle antidopage.

6.8.4 Etre prêts à prodiguer des soins médicaux en cas de blessure ou de maladie; coopérer avec les médecins d'équipe et aviser les entraîneurs, officiels et les athlètes sur la possibilité de poursuivre la compétition suite à une blessure.

6.8.5 Durant la compétition, autoriser l'application de sparadraps ou bandages supplémentaires en fonction du règlement.

6.8.6 Aux championnats du Monde, deux (2) médecins doivent être de garde en même temps. Le cas échéant, les médecins des équipes peuvent être appelés à prêter leur assistance aux médecins de garde. S'il a besoin d'une aide médicale, l'athlète acceptera que le médecin de garde s'occupe de lui.

6.8.7 Aux Jeux Olympiques, seuls les médecins nommés par l'IWF peuvent être de garde durant les compétitions, à raison de deux (2) par catégorie.

7 RECORDS DU MONDE

7.1 L'IWF reconnaît les records mondiaux seniors, juniors et Olympiques dans chacune des huit catégories de poids du corps pour les hommes et les sept catégories pour les femmes, pour les mouvements de l'arraché et de l'épaulé-jeté ainsi qu'au total.

- 7.2** Un record junior ne peut être établi que par un athlète de la catégorie d'âge junior. Les athlètes juniors peuvent établir des records mondiaux seniors, c'est à dire que ces records sont reconnus indépendamment de l'âge de l'athlète.
- 7.3** Les records mondiaux ne peuvent être établis que lors des compétitions inscrites au calendrier de l'IWF.
- 7.4** Les records olympiques ne peuvent être établis qu'aux Jeux Olympiques.
- 7.5** Un nouveau record mondial n'est enregistré officiellement que si l'athlète passe avec succès le test antidopage.
- 7.6** Afin qu'un record du monde soit homologué, il doit être jugé par trois (3) arbitres internationaux.
- 7.7** Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'homologation d'un nouveau record :
- a)** Un nouveau record est validé uniquement s'il excède le précédent d'au moins un kilo (1,0 kg) ;
- b)** Le protocole de record doit comporter les informations suivantes ;
- le nom de l'athlète et le code de son pays;
 - Le poids corporel du compétiteur;
 - la date de naissance de l'athlète ;
 - le poids exact de l'haltère ;
 - la catégorie de poids ;
 - la date et la dénomination de la compétition;
 - le lieu où le record est établi
- 7.8** Dès qu'un nouveau record est établi, tout autre athlète qui désire le battre doit réaliser un minimum de un kilo (1 kg) supplémentaire. Ainsi un athlète plus léger qui réaliserait la même charge ne peut revendiquer ce record.
Si deux compétiteurs, ou plus, réalisent le même record, le détenteur du nouveau record sera celui qui a établi le record en premier. Sans tenir compte du poids corporel de l'athlète ou du déroulement de la compétition si la catégorie a été divisée en plusieurs groupes.

8 CÉRÉMONIES

8.1 Cérémonie d'ouverture

Avant le début des championnats du Monde, une cérémonie d'ouverture doit avoir lieu et se dérouler comme suit:

- 8.1.1** Toutes les fédérations participantes ou les membres désignés de ces équipes, défilent dans l'ordre alphabétique du pays organisateur. La délégation du pays hôte ferme la marche.
- 8.1.2** Les porte-drapeaux de chaque fédération nationale forment un demi-cercle sur la scène.
- 8.1.3** Les dignitaires défilent ensuite et prennent position sur la scène.
- 8.1.4** L'invité d'honneur de la fédération organisatrice prononce un discours.
- 8.1.5** Le président de la fédération organisatrice prononce à son tour un discours.
- 8.1.6** Le président de l'IWF répond à ces discours et déclare les championnats ouverts.
- 8.1.7** Les drapeaux de la fédération organisatrice et de l'IWF sont hissés, tandis que l'hymne national du pays hôte est joué.
- 8.1.8** Les dignitaires suivis des délégations quittent la scène.

8.1.9 Cette cérémonie peut être suivie d'un programme de divertissement présenté par la fédération organisatrice.

8.2 *Cérémonie protocolaire*

Aux championnats du Monde, une cérémonie protocolaire a lieu à l'issue de la compétition de chacune des catégories. Elle se déroule de la façon suivante :

8.2.1 Un podium pour les trois (3) vainqueurs est disposé au milieu du plateau.

8.2.2 Les trois gagnants, les personnes transportant les médailles et les officiels défilent et prennent place sur la scène. Les gagnants s'alignent derrière le podium.

8.2.3 L'annonceur présente la personnalité qui remet les médailles. Le Président de l'IWF remet les médailles mais peut déléguer cette tâche à un autre officiel de l'IWF ou à une autre personne représentant la fédération hôte ou à un sponsor. L'annonceur proclame le nom, le pays, et le résultat en commençant par le médaillé de bronze de l'Arraché. Chaque athlète monte sur le podium pour recevoir sa médaille à l'appel de son nom. Quand toutes les médailles ont été distribuées, les athlètes retournent à l'arrière du podium (on ne hisse pas de drapeaux, on ne joue pas d'hymne national).

8.2.4 L'annonceur présente la personnalité qui remet les médailles, si cette dernière n'est pas la même que pour l'arraché, en commençant par la médaille de bronze, l'annonceur proclame le nom, le pays et le résultat de chacun des médaillés de l'épaulé-jeté. Chaque athlète monte sur le podium pour recevoir sa médaille. Quand toutes les médailles ont été distribuées, les athlètes, retournent à l'arrière du podium (on ne hisse pas de drapeaux, on ne joue pas d'hymne national).

8.2.5 L'annonceur présente les officiels qui remettent les médailles s'ils sont différents de ceux ayant officié aux remises de médailles de l'Arraché et de l'Épaulé-jeté. En commençant par la médaille de bronze, l'annonceur proclame le nom, le pays et le résultat de chacun des médaillés. Les athlètes montent sur le podium pour recevoir leur médaille.

8.2.6 Après la remise des médailles du total, alors que les médaillés sont sur le podium, l'hymne national du champion est joué tandis que les drapeaux des trois médaillés sont hissés.

8.2.7 Les porteurs de médailles, les athlètes et les officiels quittent la scène.

8.2.8 Le président de l'IWF peut désigner une ou deux personnes pour l'accompagner et remettre les médailles.

8.2.9 La cérémonie protocolaire de remise des médailles doit se dérouler avec la solennité qui s'impose. Le défilé pour rentrer et sortir de scène doit être accompagné musicalement.

8.3 *Cérémonie de clôture*

A la fin des championnats du Monde, une cérémonie de clôture est organisée, conformément aux accords conclus entre le comité d'organisation et l'IWF. La présentation des trophées d'équipes peut se faire conjointement à la cérémonie de clôture et aura lieu à la discrétion du comité d'organisation et du Président de l'IWF et/ou du secrétaire général ou d'un officiel délégué à cette tâche.

8.3.1 Les délégués des équipes participantes prennent place sur la scène.

8.3.2 Les porte-drapeaux des équipes participantes forment un demi-cercle.

8.3.3 Les dignitaires prennent position sur la scène en défilant.

8.3.4 Le président de la fédération organisatrice prononce un discours.

8.3.5 Le président de l'IWF répond à ce discours et déclare les championnats clos.

- 8.3.6** Le drapeau national de la Fédération organisatrice et le drapeau de l'IWF sont abaissés tandis que l'hymne national du pays hôte est joué.
- 8.3.7** Le drapeau de l'IWF est remis au président de l'IWF.
- 8.3.8** Le président de l'IWF remet le drapeau de l'IWF aux organisateurs des prochains championnats du Monde.
- 8.3.9** Les dignitaires, suivis des représentants des équipes, quittent la scène.

INTERNATIONAL WEIGHTLIFTING FEDERATION



COMITE DES MASTERS

PROGRAMME DES MASTERS DE L'IWF

Le Comité des Masters de l'IWF a été fondé en 1992 comme sous-comité de l'IWF.

La participation au Programme des Masters permet aux hommes et femmes (de 35 ans et plus) de prendre part à des compétitions avec des athlètes du même âge dans des événements organisés spécialement pour eux.

La participation à ce Programme est ouverte à tous les haltérophiles d'âge des Masters (hommes et femmes) qui sont enregistrés comme tels au sein de leur Fédération nationale respective.

La Constitution, les Règlements administratifs et les Règlements techniques actuels de l'IWF s'appliquent à tous les événements d'haltérophilie des Masters (à l'exception de quelques modifications pour tenir compte de l'âge des haltérophiles et du financement de ces événements).

Les Règlements administratifs du Comité des Masters sont publiés tous les ans par ce Comité et distribués à toutes les Fédérations nationales affiliées (et aux intéressés). Un livre reprenant le règlement détaillé est révisé tous les ans ; il peut être obtenu en faisant la demande au Président du Comité des Masters. Les modifications des règles techniques sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

1. RÈGLES TECHNIQUES DU COMITÉ DES MASTERS

1.2.2 Lors de ses activités, le Comité des Masters reconnaît dix (10) groupes d'âge pour les hommes.

- | | |
|-------------------|--------------------|
| 1. de 35 à 39 ans | 6. de 60 à 64 ans |
| 2. de 40 à 44 ans | 7. de 65 à 69 ans |
| 3. de 45 à 49 ans | 8. de 70 à 74 ans |
| 4. de 50 à 54 ans | 9. de 75 à 79 ans |
| 5. de 55 à 59 ans | 10. 80 ans et plus |

1.2.3 Lors de ses activités, le Comité des Masters reconnaît sept (7) groupes d'âge pour les femmes.

- | | |
|-------------------|-------------------|
| 1. de 35 à 39 ans | 5. de 55 à 59 ans |
| 2. de 40 à 44 ans | 6. de 60 à 64 ans |
| 3. de 45 à 49 ans | 7. 65 ans et plus |
| 4. de 50 à 54 ans | |

1.2.4 Un haltérophile devient un Master le 1^{er} janvier de l'année où il atteint son 35^e anniversaire de naissance. L'âge Master pour l'année entière est celui où il sera le plus vieux durant l'année. (Par exemple, un athlète né le 2 juin 1952 est considéré comme ayant 50 ans pour toute l'année 2002).

1.3.3 Trophée d'équipe: Aux Championnats continentaux et mondiaux des Masters pour hommes, chaque pays peut inscrire une équipe de huit (8) hommes et trois (3) substituts dans les différents groupes âge/catégorie à raison d'un maximum de deux (2) athlètes par groupe âge/catégorie.

1.3.4 Trophée d'équipe : Aux Championnats continentaux et mondiaux des Masters pour femmes, chaque pays peut inscrire une équipe de sept (7) femmes et trois (3) substituts dans les différents groupes âge/catégorie à raison d'un maximum de deux (2) athlètes par groupe âge/catégorie.

1.3.6 La sélection des équipes est effectuée en utilisant la liste des inscriptions officielles fournie par le comité organisateur. Aucun athlète ne peut être sélectionné comme membre d'une équipe à moins qu'il y ait au moins deux (2) autres athlètes en compétition avec lui dans le même groupe âge/catégorie sur la liste des inscriptions.

1.3.7 La formule Sinclair et le Facteur d'âge Meltzer sont utilisés pour définir le Meilleur Leveur

dans chaque groupe d'âge et pour le meilleur leveur des compétitions.

Seuls les leveurs s'étant classés 1^{ers} sont éligibles pour mériter le trophée du Meilleur athlète des groupes d'âge.

Le Meilleur Leveur des compétitions est sélectionné parmi les gagnants des groupes d'âge.

Le Meilleur Leveur des compétitions est celui qui aura accumulé le plus grand nombre de points à la formule Sinclair-Meltzer.

- 1.3.8** Conjointement aux Championnats mondiaux des Masters et aux Jeux mondiaux des Masters, une compétition dite Petites Nations est tenue. Cette compétition est limitée aux pays ayant inscrit six athlètes masculins ou moins. (Ces haltérophiles prennent part aux compétitions individuellement pour les médailles groupes âge/catégorie et Meilleur Athlète comme tous les autres athlètes inscrits à ces compétitions.

A) Les points pour les équipes dites Petites Nations sont calculés selon les règles de l'IWF pour la classification des équipes, sections 5.8.1 jusqu'à 5.8.3 excepté pour les modifications pour les Masters résumées dans la section 5.8 ci-dessous.

5. COMPÉTITIONS

- 5.1.3** À toutes les compétitions des Masters où il y a des totaux de qualification, ceci inclus les Championnats mondiaux des Masters et les Championnats continentaux des Masters, tous les compétiteurs doivent tous avoir égalé ou dépassé ces totaux pour le groupe âge/catégorie où ils sont inscrits. Ces totaux doivent avoir été égalés ou dépassés durant la période spécifiée par le Congrès technique des Masters (dans le cas des Championnats mondiaux des Masters) ou par leur Congrès technique des Fédérations continentales (dans le cas des Championnats continentaux). La période de qualification choisie doit être écrite sur le formulaire d'inscriptions de ces compétitions.

Dans le cas où un athlète s'inscrit dans un nouveau groupe d'âge durant l'année d'une compétition pour laquelle un total de qualification s'applique, le total de qualification peut être effectué dans le groupe âge/catégorie inférieur dans lequel il va participer, pourvu que ce total soit effectué durant la période de qualification.

- 5.1.4** Dans toutes les compétitions des Masters incluant les Championnats du monde et continentaux, aucun compétiteur ne peut participer à une compétition dans une catégorie inférieure à celle où il est inscrit. Il ne sera pas permis à un athlète de déclarer durant la Conférence technique un poids corporel inférieur à celui dans lequel il s'est inscrit.

5.3 PESEE

Parce que les athlètes Masters défraient leurs propres coûts pour participer aux Championnats du monde ou continentaux, il leur est permis de monter dans une catégorie supérieure.

Après la Conférence technique, un athlète peut monter dans une catégorie supérieure en avisant le Secrétaire de compétition immédiatement avant le début de la pesée où il s'est originellement inscrit. Après que la pesée a débuté, il ne peut monter dans une catégorie supérieure à moins qu'il ne soit pesé et que son poids corporel soit supérieur à la limite de cette catégorie. Dans ce cas-ci, il doit également être pesé dans la catégorie supérieure.

(Pour participer à cette nouvelle catégorie, il doit également avoir réussi le total de qualification pour cette catégorie supérieure).

5.8 CLASSIFICATION DES ATHLÈTES ET DES ÉQUIPES

- 5.8.1** Les points pour les équipes sont calculés selon les points alloués pour le classement au total. Aucun point d'équipe n'est alloué pour le classement à l'arraché et l'épaulé-jeté. Après un zéro à l'arraché, les athlètes sont éliminés de la compétition.

- 5.8.5** Lorsque deux athlètes, ou plus, obtiennent le même total dans une compétition où ils avaient le même poids corporel, le compétiteur plus âgé est classé devant un compétiteur

plus jeune. (Lors d'une égalité, le leueur plus âgé est classé devant un leueur plus jeune).

5.8.6 Dans les cas d'égalité dans le classement des équipes et que deux équipes ou plus ont le même nombre de premières, deuxième places, etc., l'équipe ayant accumulé le plus grand nombre de points en utilisant la formule des femmes ou des hommes sera classée la première. C'est-à-dire le nombre de points accumulés par la formule Sinclair-Meltzer par tous les membres de l'équipe déterminera le classement final.

Walter Imahara, Président Comité IWF – Masters
8660 Perkins Road
Baton Rouge – Louisiana
USA 79810
Tél : 225.767.2250
Fax : 225.767.2251
E-mail : imaharas@aol.com

Bill Barton, Secrétaire général Comité IWF – Masters
45 Middleton Dr.
Bury Lanc BL9 8DT
England
Tél / fax : 011-44-161-7962191
E-mail : bill@barton86.fsnet.co.uk

INTERNATIONAL WEIGHTLIFTING FEDERATION



ANNEXE

